



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
KIISCHPELT

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales de la commune de Kiischpelt ont été clôturées provisoirement le 19 juillet 2018.

Les listes provisoires sont disponibles à l'inspection du public du 20 juillet au 27 juillet 2018.

- Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au **27 juillet 2018 au plus tard**.
- Tout citoyen est invité de produire contre récépissé jusqu'au **27 juillet 2018 au plus tard**, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.
- Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant le tribunal administratif, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Wilwerwiltz, le 19 juillet 2018

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

